

WALLIS ET FUTUNA

AXES d'ORIENTATION et PLAN d' ACTIONS
SERVICE PROMOTION DE LA SANTE
EN FAVEUR DES ELEVES

Projet Santé 2010-2014

- ↪ Dépistage
- ↪ Prévention
- ↪ Conduites citoyennes et responsables
- ↪ Soins et urgences

OBJECTIFS

- ↳ Dépister les troubles de la santé, les troubles spécifiques des apprentissages et suivre les élèves tout au long de la scolarité
- ↳ Développer l'éducation à la responsabilité dans le domaine de la santé, dans le cadre du programme de santé publique territoriale
- ↳ Développer les comportements responsables et citoyens, en particulier la formation aux premiers secours
- ↳ Favoriser l'accès et le recours aux soins

AXE : DEPISTAGE / SUIVI DES ELEVES

	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Indicateurs	Objectifs attendus
<p>Dépister le plus précocement possible les troubles de santé et les troubles spécifiques des apprentissages</p>	<p>Priorité : Réalisation des bilans de santé obligatoires des élèves dans leur 6^{ème} année</p>	<p>Nécessité présence infirmière + médecin + présence des parents Suivi du bilan de santé assuré par les infirmiers.</p>	<p>Nombre de bilans de santé à effectuer (LOLF) = 201+90 ++ Pourcentage de recours aux soins</p>	<p>100 % de bilans infirmiers standard VM d'admission réalisée sur le temps laissé par les examens médicaux prioritaires machines dangereuses et élèves signalés</p>
	<p>Réalisation du dépistage des troubles des apprentissages à la demande.</p>		<p>Nombre de bilans à réaliser =</p>	<p>100 % des dépistages demandés</p>
	<p>Réalisation des dépistages infirmiers approfondis en CE2 (année scolaire à partir de 2011)</p>	<p>Réalisation des dépistages infirmiers approfondis en CE2 afin de repérer les difficultés éventuelles de santé ou les élèves fragilisés</p>	<p>Nombre de bilans infirmiers à effectuer 163 +85</p>	<p>100 % de dépistage infirmier de CE2</p>

Suivi des élèves tout au long de leur scolarité

Objectifs opérationnels

Réaliser un suivi d'élèves de 2 niveaux de classe de collège

Réaliser **les visites d'aptitude au travail sur machines dangereuses** pour les élèves mineurs

Réaliser un suivi d'élèves entrant **en classe de seconde** de lycée professionnel

Suivre les élèves signalés par l'équipe éducative

Contribuer à la scolarisation des publics à besoin particulier

Mise en œuvre

Tous les élèves entrant en classe de **6** et **3^{ème}** bénéficieront dans l'année scolaire d'un dépistage infirmier approfondi et bilan médical si nécessaire pour orientation profess.

Nécessité d'une collaboration médecins / infirmiers

Mise en place par l'infirmière d'un suivi particulier de tous les élèves entrant en seconde de lycée professionnel ; priorité à accorder au premier trimestre aux élèves devant bénéficier d'une visite médicale pour autorisation de travail sur machines dangereuses.

Mise en place d'actes infirmiers de dépistage pour les élèves signalés, de manière à s'assurer que toute difficulté scolaire ou comportement difficile d'un élève n'a pas pour origine un problème de santé. Collaboration nécessaire service et médical et vie scolaire.

Accueillir et aider à la scolarisation des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé. (handicaps – maladies chroniques – enfants en difficulté ...)
Suivi infirmier et médical en équipe pluridisciplinaire

Indicateurs

Nombre d'élèves devant bénéficier d'un dépistage infirmier approfondi (DIA)
6^{ème} = 196 + 86
3^{ème} = 197 + 105

Nombre de visites d'aptitude à réaliser
Wallis = **82**
Futuna = **37**
+stages hors territoire

Nombre d'élèves devant bénéficier d'un DIA
2nd générale = 117
LP = 195

Nombre d'élèves signalés devant bénéficier d'un DIA

Nombre de **PAI** =
Nombre de **PPS** =
Nombre de consultations pour les examens scolaires...
CLIS + COP + UPI + CFPA = 67

Objectifs attendus

DIA = 100 % des élèves de 6^{ème} et de 3^{ème}
Visite médicale à la demande des infirmières et formation professionnelle = 69

100 % des examens demandés

100 % de Dépistage Infirmier Approfondi pour les élèves de seconde de LP

100 % de réponses aux demandes de l'équipe éducative

100 % de réponses aux demandes

AXE : PREVENTION

	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Indicateurs	Objectifs attendus
Développer l'éducation à la responsabilité dans le domaine de la santé.	Inscrire dans la durée l'éducation pour la santé	Mise en place d'un projet santé dans le cadre du projet d'établissement et du projet d'école. Généralisation des CESC à l'ensemble des EPNE et extension aux écoles primaires	Nombre de projets santé Nombre de CESC Nombre de CESC incluant des écoles primaires	1 projet santé par étab. 100 % de CESC fonctionnels sur le territoire
	Thèmes prioritaires 1) Nutrition 2) Tabac et conduites addictives 3) Sexualité	Tabac et conduites addictives Généraliser les EPNE sans tabac Lutter contre la consommation d'alcool Collaboration avec Agence Santé	Nombre d'actions tabac et alcool	100 % d'EPNE sans tabac
		Sexualité Généraliser sur l'ensemble du cursus scolaire des séances d'information et d'éducation à la sexualité Collaboration avec Agence de Santé	Nombre de séances réalisées	Au moins une séance d'information pour un niveau de classe en collège et lycée par établissement
		Nutrition Eduquer à la nutrition et prévenir les problèmes de surpoids Collaboration avec Agence de Santé	Nombre de séances réalisées auprès des élèves	Au moins 1 séance d'éducation nutritionnelle pour un niveau de classe en collège

AXE : CONDUITES CITOYENNES ET RESPONSABLES

	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Indicateurs	Objectifs attendus
Promouvoir dans les EPNE des actions favorisant des attitudes de responsabilité d'entraide d'écoute et d'ouverture aux autres	Développer chez les élèves des comportements civiques et solidaires en initialisant la formation aux gestes de premiers secours	A l'école primaire, développer le projet « Apprendre à porter secours »	Nombre d'élèves devant bénéficier du dispositif apprendre à porter secours Nombre de formations pour enseignants premier degré	Généralisation du projet à toutes les écoles
	Permettre aux élèves d'obtenir en fin de scolarité une attestation de formation aux premiers secours	Au collège, mise en place et obtention pour tous les élèves de 3 ^{ème} de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1)	LOLF : Nombre de collégiens à former Nombre de moniteurs de secourisme PSC1 à recycler	100 % élèves de troisième de collège devront posséder le PSC1
		Au lycée, poursuite du PSC1 pour les collégiens qui n'auraient pas obtenu l'attestation au collège	Nombre de lycéens sans PSC1	100 % de PSC1 à l'issue du cursus scolaire
		Au Lycée Professionnel, mise en place du certificat de sauveteur secouriste du travail (SST)	Nombre de lycéens à former en LP Nombre de moniteurs de secourisme SST à recycler	100 % de réponse aux exigences certificatives

AXE : SOINS / URGENCES

	Objectifs opérationnels	Mise en œuvre	Indicateurs	Objectifs attendus
Permettre l'accès aux soins	Organiser les urgences et les soins- - EPNE - écoles	Mise en oeuvre par le chef d'établissement et les directeurs, en lien avec l'infirmier, du protocole d'organisation des soins et des urgences (élèves et personnels) Collaboration nécessaire avec Agence de Santé	Nombre d'élèves accueillis par l'IDE Nombre d'élèves accueillis en dehors de la présence de l'IDE	100 % d'établissements et écoles ayant mis en place une organisation des soins et des urgences (protocole d'urgence)
	Accueillir et accompagner les élèves	L'infirmier accueille tout élève qui le sollicite pour quelque motif que ce soit. Il assure un suivi et un accompagnement individuel, établit les relais nécessaires au sein de l'établissement. Il effectue le suivi des actes infirmiers ou de l'orientation proposée.	Nombre d'élèves accueillis par l'IDE à l'infirmierie	100 % de réponse aux demandes des élèves
	Mettre en place des dispositifs adaptés en cas d'événements graves -niveau de l'établissement - niveau Vice -Rectorat	Assurer une assistance immédiate aux élèves victimes ou témoins d'événements traumatisants. Collaborer à la mise en place de cellule d'écoute ou de crise.	Nombre de cellules mises en place	100 % de réponse à la demande
	Agir en cas de maladies transmissibles survenues en milieu scolaire	Collaboration médecin / infirmier / directeur d'école et chef d'établissement, Agence de Santé	Nombre d'interventions	100 % de réponse à la demande

Référentiels

Orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves et missions médecins , infirmiers : BOEN spécial n°1 du 25 janvier 2001
Circulaire n°91-248 du 11.09.1991 et BO n°31 du 3 1.08.1995 relatif aux missions des assistantes sociales
Actes professionnels infirmiers : Décret 2004-802 du Code de la Santé Publique

Organisation des Soins et des Urgences : BOEN HS n° 1 du 6 janvier 2000
BO n°3 du 30 mai 2002 relatif au Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs
Décret n°2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité
BOEN n°33 du 14/09/2006 relatif à la responsabilité en milieu scolaire
« Apprendre à porter secours » - Brochure pédagogique – MEN 2000

Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté : BOEN n°28 du 09.07.1998
Politique d'éducation santé au collège : Circulaire n°45 du 03.12.1998
Circulaire relative à la mixité et à l'égalité à l'école, au collège et au lycée : BOEN 10 du 2 novembre 2001
Plan Quinquennal de prévention et d'éducation :BOEN 46 du 11.12.2003
Contrat cadre de Partenariat en santé Publique décembre 2003
BOEN n°18 du 02.05.2002 relatif à la politique de santé en faveur des élèves
Loi de santé Publique Août 2004
Prévention des conduites addictives - Guide d'intervention en milieu scolaire – octobre 2005
L'éducation à la sexualité au collège et au lycée : BOEN n°9 du 27 février 2003, Guide du formateur, collection Repères, mars 2004 , Guide d'intervention du formateur pour les collèges et lycées, collection Repères, décembre 2005
L'éducation aux comportements responsables au collège et au lycée : guide Eduscol, janvier 2006

TEXTES HANDICAP

Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : Loi n°2005-102 du 11.02.2005.
Loi n°75-534 et 75-535 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.
Plan handicap 2005

ASSOCIATIONS

BOEN n°34 du 18.09.2003 - BOEN n°33 du 12.09.2002 - Circulaire n°93-136 du 25.02.1993 - BOEN n°39 du 28.10.2004 relations avec les associations
BOEN n°7 du 17.02.2005 relatif aux agréments des associations - BOEN n°27 du 06.07.2006 - BOEN n°28 du 13.07.2006

Chartes d'Ottawa (novembre 1986) et de Bangkok (août 2005) relatives à la promotion de la santé.

Circulaire de Rentrée : B0 n°11 du 18 mars 2010
Code de l'éducation
Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun de connaissances et de compétences modifiant le code de l'éducation
Circulaire de Projet d'établissement 90-108 du 17 mai 1998
Programmes de Sciences et Vie de la Terre 1er degré et 2d degré